

Jazz

(2071)

Le Congrès prend connaissance du fait que le Jazz, considéré autrefois comme musique purement américaine, est devenu un genre de musique du 20^e siècle répandu au niveau international et qu'il représente une part importante de la vie culturelle dans de nombreux pays.

L'intérêt pour cette musique passe par de nombreux domaines de la profession musicale et concerne aussi les jeunes musiciens et musiciennes pendant la période de formation

Bien que le Jazz soit une forme de musique créative et pleine de promesses d'avenir, il est négligé lors de la répartition des subventions des collectivités publiques en faveur de l'art et surtout des institutions musicales.

La domination croissante de l'offre de musique par les médias électroniques et l'aspect financier de prestations en direct ont considérablement diminué l'offre de jazz en direct dans la plupart des pays, surtout en ce qui concerne les entrées en scène de grands ensembles. Ceci se répercute aussi sur les possibilités de faire carrière et de formation continue des musiciens/nes qui désirent travailler dans ce domaine.

Pour ces raisons

- le Congrès somme les institutions internationales de musique de prendre conscience de ce déséquilibre et de l'empêcher en reconnaissant le Jazz comme forme d'art de grande importance qui mérite d'être prise au sérieux ;
- le Congrès demande aux organismes de radiodiffusion de tenir compte de l'importance du Jazz lors de la programmation et de l'assignation de moyens financiers ;
- le Congrès invite les syndicats membres à prendre des mesures appropriées au niveau national pour atteindre ces buts ;
- le Congrès charge le Comité Exécutif d'appuyer les initiatives nationales et régionales qui vont dans ce sens ».